

Juges—Loi

A ce propos, il est une autre injustice que nous commettons à l'égard des veuves. Je suis d'accord avec le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) que le contenu du bill C-34 est trop riche. Il parlait probablement en son nom propre plutôt qu'au nom de son parti. Il se peut que tous mes collègues ne soient pas d'accord avec moi pour dire que ce projet de loi est trop riche.

Ce problème touche non seulement les juges, mais les parlementaires, les fonctionnaires, les militaires, les cheminots retraités, etc. Si l'homme meurt en premier, la veuve ne touche qu'une partie de cette pension. En revanche, si elle meurt la première, son mari a droit au plein montant. La chose constituait peut-être un progrès remarquable lorsque la société a institué pour la première fois le versement d'allocation au survivant, mais elle est assurément indéfendable à une époque où nous insistons sur l'égalité des droits entre l'homme et la femme.

Je voudrais que toutes ces inégalités et toutes ces iniquités envers les veuves soient corrigées ou supprimées, non seulement dans la loi sur les juges mais dans toute notre législation portant sur les pensions.

Puisque nous parlons de la question des veuves, je me réjouis de constater que ce bill contient une disposition visant à accroître les pensions des veuves de juges. J'en appuie le principe. Cependant, quand je regarde le montant, c'est-à-dire un minimum annuel de \$13,900, indexé de surcroît, je ne peux m'empêcher de penser qu'il n'y a pas si longtemps nous avons adopté un bill accordant des pensions à des veuves de vétérans invalides dont le montant n'est rien comparé à ce chiffre. Ce qui est plus grave et même scandaleux en soi c'est que les dispositions de la loi prévoient que dans certains cas ces veuves doivent attendre six ans et demi avant de pouvoir bénéficier des pensions auxquelles le Parlement dit pourtant qu'elles ont droit.

M. Robinson (Burnaby): Quelle honte!

M. Knowles: Mon collègue trouve cela honteux. Toute la Chambre des communes devrait trouver cela honteux.

M. Baker (Nepean-Carleton): Quelle honte!

M. Roberts: Quelle honte!

M. Knowles: Nous sommes maintenant unanimes. Les représentants des trois partis viennent tous de faire part de leur indignation.

M. Baker (Nepean-Carleton): Présentez donc une motion en vertu de l'article 43 du Règlement lundi prochain.

M. Knowles: Sérieusement, quand allons-nous vivre à notre époque? L'un des arguments de ceux qui s'opposent au relèvement des pensions est que si le Parlement montre l'exemple les régimes de pension privés vont devoir faire la même chose. Et pourquoi pas? L'une des choses que devrait faire le Parlement est de donner l'exemple. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les montants prévus dans ce bill le font apparaître totalement différent de la législation ordinaire sur les pensions à laquelle nous avons affaire d'habitude. Je me réjouis de constater que ce bill concède aux veuves un petit quelque chose au niveau des principes mais j'aimerais bien que nous appliquions ce principe à toute la législation des pensions.

Dans tous les régimes de pension, quels qu'ils soient, il devrait être prévu que la pension d'une veuve sera la même que percevrait son mari si elle décédait la première. J'estime également que la personne que l'on désigne ordinairement sous le nom de deuxième épouse—elle peut ne pas l'être en réalité et être en fait la première épouse de notre bonhomme—devrait quand même avoir droit à la pension de veuve bien qu'elle ait pu l'épouser après qu'il eut quitté le barreau ou tout autre emploi qu'il occupait précédemment.

Je connais des cas où le prétendu second mariage a duré plus longtemps que le premier. Je connais de nombreux cas de prétendu second mariage où l'épouse a dû beaucoup s'occuper d'un mari malade pour finalement se retrouver devant rien lorsqu'il est mort. Même si elle l'avait épousé 25 ans auparavant, elle n'avait pas droit à une pension parce qu'elle l'avait épousé lorsqu'il était déjà pensionné.

Je suis heureux des propos du député d'Edmonton-Strathcona à ce sujet. Cela a incité le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (M^{me} Appolloni) à faire une interpellation, et le député de Perth, à parler longuement de la façon dont nous traitons ces veuves.

Nous avons fait beaucoup de progrès depuis que je suis arrivé ici il y a bien des années. Toutefois, il nous reste encore tellement à faire que nous ne pouvons pas prétendre que nous accordons les mêmes avantages aux femmes qu'aux hommes en matière de pensions.

Mlle Jewett: Ou en toute autre.

M. Knowles: Ou en toute autre, comme le dit si bien ma collègue. Elle est sur la liste des députés à prendre la parole au cours de ce débat, et elle aura sans doute beaucoup à dire là-dessus.

J'ai choisi de réserver le milieu ou la dernière partie de mon discours à une question qui mérite d'être soulignée et qui découle de ce que d'autres ont dit. Je veux en effet féliciter le député d'Edmonton-Strathcona d'avoir déclaré, le 1^{er} décembre et encore aujourd'hui, que ce bill est plutôt riche. Il l'est effectivement. Les appointements proposés sont tels, semble-t-il, que bien que les juges fédéraux reçoivent à l'heure actuelle entre \$47,000 et \$69,000 par année, ils recevront désormais entre \$65,000 et \$88,000.

Je sais tous les arguments que l'on invoque en faveur d'appointements élevés, le besoin d'engager des gens compétents et le fait que les juges pourraient gagner beaucoup plus comme juristes de pratique privée. Je sais aussi que nous vivons une époque de restrictions. Chaque jour, des motions sont présentées en vertu de l'article 43 du Règlement, sont posées au sujet de ce qui doit être fait pour aider des groupes dans le besoin, mais le gouvernement les rejette. Dans le discours du trône, le gouvernement a dit qu'il entendait aider ceux qui en avaient besoin.

Certes, les salaires doivent augmenter. C'est la marche inéluctable de l'histoire. Quand je suis arrivé ici, j'avais un salaire de \$4,000 par an. Ayant appris que les ministres touchaient alors un supplément de \$10,000 et que M. King recevait \$15,000 de plus, je me demandais bien ce qu'ils faisaient de tout cet argent. Je me demandais ce que M. King faisait avec \$19,000 au total, sans compter d'autres allocations.